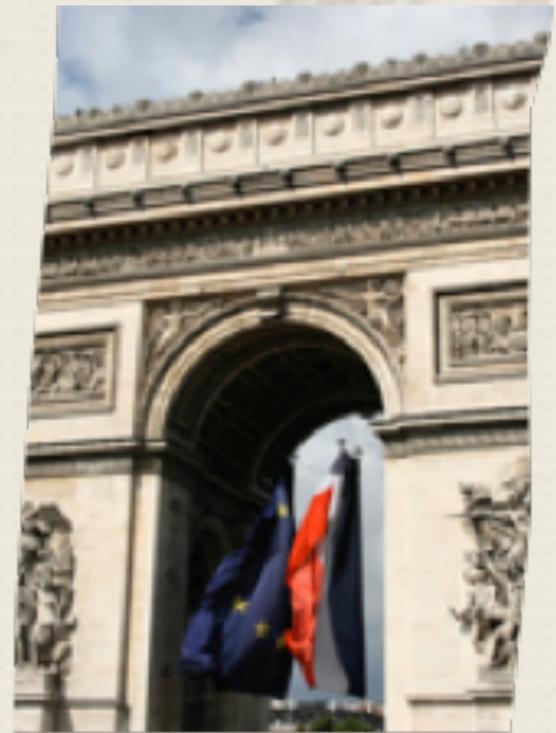


LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) **Déjà...**
- 2) **Bravo pour sa franchise**
- 3) **Encore un PDG du cerveau**
- 4) **Une louche de plus**
- 5) **Il s'en moque totalement**
- 6) **Une réforme injuste**
- 7) **Le débat...**



Diez Gérard La Presse en Revue

I) A peine nommé, le nouveau secrétaire d'Etat Olivier Dussopt a déjà ses casseroles



Olivier Dussopt a été nommé secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique ce 24 novembre

Ce 24 novembre, Olivier Dussopt a été nommé au poste de secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique. Une promotion pour ce socialiste devenu macron-compatible. Sauf que ses votes à l'Assemblée trahissent des convictions... pas très claires.

Il est l'un des chanceux à avoir obtenu un poste de lors du remaniement ministériel de ce 24 novembre. Olivier Dussopt a été nommé secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique ce 23 novembre. Jusque-là socialiste (exclu pour être entré au gouvernement), il appartenait au groupe de la Nouvelle gauche à l'Assemblée nationale, considéré comme faisant partie de l'opposition à la politique d'Emmanuel Macron.

Un paradoxe ? Pas tant que cela si l'on regarde de plus près les différents votes d'Olivier Dussopt à l'Assemblée nationale : on serait même tenté de se demander ce qui a pu pousser Emmanuel Macron à l'inclure dans sa nouvelle équipe gouvernementale, tant les positionnements de ce nouveau secrétaire d'Etat semblent refléter son ancrage dans l'opposition.

En effet, le 4 juillet déjà, soit moins de trois semaines après sa victoire aux législatives (contre un député de La République en marche d'ailleurs), il s'abstient sur le vote de confiance sur la déclaration de politique générale du gouvernement d'Edouard Philippe (son actuel Premier ministre). Ce vote fait généralement office de marqueur distinguant l'opposition de la majorité : en ne soutenant pas le président, Olivier Dussopt semble donc se positionner.

Le 1er août, il vote contre les ordonnances engageant la réforme du droit du travail. Il s'agissait pourtant d'une promesse centrale du programme d'Emmanuel Macron. En votant contre, Olivier Dussopt semble une fois de plus s'inscrire dans l'opposition à la politique gouvernementale.

Puis, le député de l'Ardèche enchaîne les votes d'opposition. Il vote contre la première partie du projet de loi de finances 2018 le 24 octobre, puis définitivement contre le 21 novembre (soit trois jours avant sa nomination) sur l'ensemble du projet. Entre-temps, Olivier Dussopt a bien sûr voté contre l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Des archives embarrassantes

Les archives recèlent également des éléments embarrassants pour le nouveau secrétaire d'Etat. En 2014, alors qu'Emmanuel Macron était seulement ministre de l'Economie, le député interpelle le jeune ministre dans les couloirs de l'Assemblée nationale à propos de sa sortie polémique sur les ouvrières «illettrées» de l'entreprise Gad. Selon Le Canard enchaîné, qui rapporte des propos confirmés par Olivier Dussopt lui-même, l'élu lui a notamment reproché d'avoir eu «un comportement de "connard" et d'avoir fait preuve de "mépris"».

Enfin, le 24 novembre de la même année, Olivier Dussopt s'en était pris directement à la loi... Macron. Il soutenait alors la ligne défendue par Jean-Christophe Cambadélis, alors secrétaire général du Parti socialiste.

LAPRESSEENREVUE.EU



Le Figaro@Le_Figaro
Cambadélis mène la charge contre la future loi Macron <http://bit.ly/11O7vPd>



Olivier Dussopt@olivierdusopt
RT et il a raison "@Le_Figaro: Cambadélis mène la charge contre la future loi Macron <http://bit.ly/11O7vPd>"

Toutefois l'AFP révèle que le 22 novembre dernier, à un socialiste qui tentait de le convaincre de ne pas entrer au gouvernement, Olivier Dussopt aurait rétorqué : «Mais c'est le rêve de ma vie !» Sans doute le secrétaire d'Etat était-il prêt à reconsidérer son engagement politique de ces dernières années pour accomplir son destin.

Auparavant aubryste, puis vallsiste, Olivier Dussopt aura eu une trajectoire politique marquée par des changements de conviction considérables. Ce parcours flirtant avec l'opportunisme n'est pas sans rappeler celui de Jean-Vincent Placé, ancien secrétaire d'Etat ayant occupé des fonctions similaires à celle que s'appête à endosser Olivier Dussopt après avoir viré de bord à plusieurs reprises, dans l'espoir affiché d'obtenir un poste gouvernemental.

rt.com

II) "Je ne nous sens pas prêts à détenir le pouvoir" : l'aveu très franc du député Insoumis François Ruffin



François Ruffin a analysé avec franchise la capacité à gouverner de la France Insoumise. - Capture d'écran Youtube

Par Étienne Girard

"J'éprouve un certain vertige à l'idée qu'on puisse détenir le pouvoir", a reconnu ce jeudi 23 novembre le député Insoumis François Ruffin dans une vidéo publiée sur Youtube. Pas sûr que cela plaise à Jean-Luc Mélenchon, qui ne cesse de promouvoir l'idée d'élections législatives anticipées.

On en aurait presque sursauté. Dans ce monde politique où la méthode Coué et les éléments de langage font souvent office de règles d'or de communication, un député vient de faire preuve... de franchise. Il est vrai que François Ruffin, parlementaire France Insoumise (FI) de la Somme n'est pas vraiment réputé pour avoir la langue dans sa poche. Dans une vidéo publiée ce jeudi 23 novembre sur son compte Youtube, l'élu-journaliste-cinéaste fait preuve d'une liberté de ton particulièrement prononcée puisqu'il reconnaît... l'incapacité de ses forces à gouverner immédiatement. "J'éprouve un certain vertige à l'idée qu'on puisse détenir le pouvoir. Je ne nous sens pas prêts", assume-t-il.

Cet aveu déconcertant de sincérité s'inscrit dans le cadre d'une réflexion de l'intéressé sur la structuration de la France Insoumise. François Ruffin fait le constat que le mouvement impulsé par Jean-Luc Mélenchon a brillamment réussi à s'imposer comme une force d'opposition incontournable... mais pas comme un parti de gouvernement totalement crédible. "Aujourd'hui, la France insoumise peut être reconnue comme la force d'opposition, et en même temps, je ne suis pas sûr que les gens nous donnent les clés du pays volontiers, pour le gouverner", estime le député de la Somme.

<https://youtu.be/Vq8Bp2rOD4Y>

Pour expliquer cette grande difficulté, François Ruffin met en balance le manque de compétences techniques au sein de son mouvement et la détermination de leurs adversaires conservateurs. Et de dresser un tableau dantesque des obstacles dressés sur la route dégagiste des Insoumis : "Le défi qu'on aurait en face de nous, il est colossal. Qui sont les techniciens sur lesquels on va pouvoir s'appuyer ? C'est pas les technos de Bercy, les inspecteurs des finances, qui vont être volontiers pour un pouvoir de transformation. (...) Il va falloir affronter le Sénat en même temps, le Medef, les médias, la commission européenne, la banque centrale, le Conseil constitutionnel... On va être dans une situation conflictuelle vachement forte avec des gens qui seront pas préparés à ce niveau de pouvoir". Face à ce constat, l'élu insiste sur la nécessité pour FI de former et de recruter des cadres de haut niveau, notamment au sein des grandes écoles.

Ce message a de grandes chances de ne pas plaire à Jean-Luc Mélenchon. Au fil de ses interviews et de ses discours, le président du groupe FI à l'Assemblée nationale ne cesse d'instiller l'idée d'élections législatives anticipées, susceptibles d'amener ses troupes au pouvoir plus vite que prévu.

"Il va y avoir de nouvelles élections, des élections législatives partielles. 100 candidats LREM ont dépassé le plafond de dépenses", a par exemple espéré l'ex-candidat à la présidentielle lors de son discours à la Convention de FI à Clermont-Ferrand, ce samedi. "Trop tôt, Jean-Luc", pourrait grincer François Ruffin.



III) Selon le PDG de Nestlé, l'accès à l'eau ne fait pas partie des droits de l'Homme, elle doit être privatisée !!



Le marché du cacao en Afrique est dominé par une poignée de multinationales, les entreprises de transformation (Barry Callebaut, le géant états-unien Cargill, ADM) et les grandes marques de chocolat les plus connues (Kraft Foods, Nestlé, Mars, Hershey's et Ferrero). Les premières transforment la fève en produit de base pour confectionner le chocolat. La Côte d'Ivoire et le Ghana qui représentent 62% de la production mondiale de cacao sont confrontés à l'esclavage des enfants. La guerre civile en Côte d'Ivoire, financée par le cacao, n'a fait qu'accentuer le phénomène.

Comme indiqué dans le rapport de l'entreprise Watch, le précédent Directeur Général de Nestlé, Peter Brabeck-Letmathe a un long historique concernant la santé publique et a abusé de l'environnement dans le cadre d'un profit étonnant estimé à 26 milliards d'euros de bénéfice annuel provenant de la vente des bouteilles d'eau minérale Nestlé à elles seules.

Alors l'eau est-elle un droit humain ou doit-elle être possédée par les grandes entreprises?

Et si l'eau n'est pas là pour nous tous alors peut-être que l'air doit aussi être détenu par de grandes sociétés. Et concernant les récoltes, Monsanto travaille avec acharnement pour s'assurer d'avoir le monopole sur nos aliments de base et il est très bien situé. Il ne faut pas s'étonner que ce président de Nestlé se batte pour conserver les OGM de Monsanto dans l'approvisionnement alimentaire comme son approche idéologique s'aligne avec celle de Monsanto.

Donc selon le PDG de Nestlé, l'accès à l'eau ne devrait pas être un droit, et... le bio va nous tuer.

Incroyable de telles déclarations! Il croit que nous sommes tous lobotomisés le « pédégé » de Nestlé? Au vu des réactions « larvaires » des citoyens, ils vont arriver à privatiser l'eau, à faire encore et toujours de faramineux profits, et le mouton bêlera à l'unisson pour protester. Réveillons-nous, avant qu'il ne soit trop tard!!

Peter Brabeck, le PDG de Nestlé a été enregistré dans une vidéo au début du mois alors qu'il tape assez rudement sur les aliments bio, l'équilibre de l'Homme et de la Nature, et le droit d'une personne à avoir accès à l'eau.

Dans la vidéo, Brabeck parle de la nourriture bio et affirme que les OGM sont meilleurs car ils ne rendent pas malades.

« Un bon exemple est le mouvement bio. Le bio est ce qu'il y aurait de mieux maintenant. Mais le bio n'est pas le meilleur.

<https://youtu.be/Q86rCIH5WJs>

Après 15 ans de consommation de produits génétiquement modifiés aux Etats-Unis, pas un seul cas de maladie n'a été déclaré jusqu'à présent pour en avoir mangé. Et malgré cela, nous sommes tous si inquiets à ce sujet en Europe à propos de ce qui pourrait nous arriver. »

Le PDG de Nestlé poursuit son attaque contre les produits naturels en affirmant que la Nature est là pour nous tuer et finira par nous nuire:

« Aujourd'hui les gens croient que tout ce qui

LAPRESSEENREVUE.EU

provient de la Nature est bon. Cela représente un changement énorme car jusqu'à récemment nous avons toujours appris que la nature pouvait être impitoyable. L'homme est maintenant en position de fournir un équilibre à la nature. Mais en dépit de cela, nous préjugeons que tout ce qui provient de la nature est bon. »

La déclaration la plus troublante et absurde de Peter Brabeck, cependant, porte sur les réserves d'eau dans le monde. Le PDG de Nestlé déclare:

« L'eau est bien sûr la ressource de base la plus importante dans le monde aujourd'hui. On peut se poser la question de savoir si nous devrions privatiser l'approvisionnement normal de l'eau pour la population.

Il y a deux opinions différentes à ce sujet. La première opinion, qui est je pense extrême, est représentée par les ONG, qui stipulent que l'eau est un droit public. Cela veut dire qu'en tant qu'être humain vous devriez avoir accès à l'eau. C'est une solution extrême. Et l'autre opinion dit que l'eau est un aliment comme n'importe quel autre. Et comme n'importe quel produit alimentaire, elle devrait pouvoir être sur le marché. Personnellement je pense que c'est mieux de donner à toute denrée alimentaire une valeur marchande... »

Un article de Inquisitr, publié par blogapares.com et relayé par Jacques pour SOS-planete

Note de Jacques : incroyable ! De la science-fiction ? Non ! Cet homme a osé le dire, même si nous savons que ces gens-là osent tout ! Nous sommes vraiment idiots de ne pas avoir pensé plus tôt que la Nature avait créé l'eau juste pour NESTLE ! Ben voyons !

Le bio serait dangereux et les OGM inoffensifs ? Mais c'est Monsieur Peter Brabeck qui est dangereux ! Espérons que les consommateurs sauront choisir leurs marques en connaissance de cause

« Comment peut-on vendre ou acheter le ciel, la chaleur de la terre ? Cela nous semble étrange. Si la fraîcheur de l'air et le murmure de l'eau ne nous appartiennent pas, comment peut-on les vendre ? Pour mon peuple, il n'y a pas un coin de cette Terre qui ne soit sacré. Une aiguille de pin qui scintille, un rivage sablonneux, une brume légère, tout est sacré aux yeux et dans la mémoire de mon peuple. » Paroles du chef indien Seattle, en 1854

Sources:
naturalsociety.com
www.trueactivist.com

sante-nutrition.org

IV) Le glyphosate autorisé pour cinq ans de plus dans l'Union européenne



Santé.

Le renouvellement pour cinq ans d'autorisation du glyphosate dans l'Union européenne vient d'être approuvé.

Les Etats membres de l'UE, réunis au sein d'un comité d'appel, ont voté lundi en faveur d'une nouvelle autorisation pour cinq ans de l'herbicide controversé, a annoncé la Commission européenne. Dix-huit pays ont voté en faveur de la proposition de l'exécutif européen, 9 s'y sont opposés et un pays s'est abstenu, permettant d'atteindre la majorité qualifiée requise, contrairement à un premier vote début novembre.

Le glyphosate fait l'objet d'un âpre débat depuis son classement en 2015 par le Centre international de recherche sur le cancer, un organe de l'OMS, comme «cancérogène probable».

(Photo AFP)



V) « Moi le glyphosate j'en ai rien à faire » Stéphane le Foll

Invité de Territoires d'Infos ce jeudi, l'ancien ministre de l'Agriculture réagit au report du vote sur le glyphosate par la Commission européenne. Stéphane le Foll estime que le vrai sujet concerne la mutation de l'agriculture.

Par Helena Berkaoui

Invité de Territoires d'Infos ce jeudi, l'ancien ministre de l'Agriculture a exposé sa position sur le sujet qui agite le monde agricole : le glyphosate. La Commission européenne a reporté le vote sur le renouvellement de la licence du glyphosate dans l'UE. Cette substance active présente dans le Roundup - le désherbant le plus répandu au monde - est soupçonnée d'être cancérogène. Les États membres de l'Union européenne doivent s'accorder sur la reconduction du glyphosate ou sur sa sortie progressive du marché. Il n'y a eu pas de décision sur le glyphosate « parce que les États (membres de l'UE NDLR) ne sont pas d'accord, c'est entre les États » précise Stéphane le Foll.

« Moi le glyphosate j'en ai rien à faire, ce n'est pas mon sujet » lance Stéphane le Foll. Pour lui, la priorité n'est pas là : « Mon sujet c'est quelle agriculture on veut, comment on répond à deux questions majeures : à la fois produire en qualité et en quantité suffisante pour permettre à tout le monde d'avoir accès à l'alimentation et comment on change l'agriculture d'aujourd'hui pour la rendre durable et pérenne dans le temps » explique-t-il. Pour sortir de l'utilisation du glyphosate, il prévoit que « la transition, qui est une mutation profonde de tous les modèles de production, pour ceux qui sont déjà engagés c'est cinq ans. »

Auteur d'un livre sur l'agriculture « **La première graine** » aux éditions Calmann Lévy, il précise sa vision de l'agriculture de demain. L'ancien ministre de l'Agriculture souhaite « qu'on aille vers une agriculture (...) qui utilise la photosynthèse et l'énergie solaire (...) je pense qu'on doit aller vers un système qui capte beaucoup plus de carbone. » Connaisseur du monde agricole français, il estime qu'il faut donner « du temps pour créer de nouveaux modèles qui se passeront de phytosanitaire, d'herbicide et de pesticide. »



VI) Ordonnances: une réforme injuste et déjà périmée

Par Mathilde Goanec et Dan Israel

Les députés votent ce mardi 28 novembre la ratification des ordonnances réformant le code du travail, la libération du processus de « destruction créatrice » tant souhaité par Emmanuel Macron.

Du suspense ? Quel suspense ? Ce mardi 28 novembre, les députés vont voter la ratification des ordonnances réformant le code du travail, sans doute à une écrasante majorité. Une fois que le Sénat aura fait de même dans quelques semaines, la dernière étape sera franchie pour le gouvernement : les ordonnances, élaborées à toute vitesse depuis l'élection d'Emmanuel Macron au printemps, publiées en conseil des ministres le 31 août, seront définitivement validées, et auront force de loi.

D'ailleurs, que pourrait bien opposer un esprit chagrin à l'enthousiasme contagieux de Muriel Pénicaud, face à la représentation nationale ? « En sillonnant la France depuis la publication des ordonnances, j'ai constaté l'effet psychologique réel produit par les ordonnances dans les PME, s'est réjouie la ministre du travail devant l'Assemblée le 21 novembre.

Beaucoup de chefs d'entreprise me témoignent de leur confiance pour embaucher alors que les carnets de commande se remplissent et que la croissance repart avec robustesse. » En moins de deux mois donc, paf la morosité, pif le chômage !

L'effet « psychologique » des ordonnances aurait réussi le tour de force de redonner le sourire à la France... La sémantique, cela vous sauve une start-up nation.

Fin juillet, au ministère du travail, on le prédisait déjà : la réforme du droit du travail imaginée par le gouvernement Philippe visait à combattre « la peur de l'embauche des chefs d'entreprise, qu'elle soit rationnelle ou irrationnelle ». Des propos parfaitement adaptés à la feuille de route fixée par Emmanuel Macron lui-même, qui plaidait en octobre pour libérer le processus de « destruction créatrice » dans le monde du travail, en bon « schumpétérien » qu'il est.

Mazette. Pour ceux qui n'auraient pas suivi, les théories de l'économiste Joseph Schumpeter, régulièrement convoquées pour assumer une flexibilisation croissante du marché du travail, peuvent prédire à la fois la fin du capitalisme ou sa permanence, selon l'usage que l'on en fait. Gageons sans prendre trop de risques qu'Emmanuel Macron veut bien tout casser, sauf le système lui-même.



Gilles Legendre, vice-président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, le prédit : son groupe parlementaire, largement majoritaire, ratifiera les ordonnances « comme un seul homme ». Et endossera donc sans sourciller la théorie de l'exécutif, selon qui l'économie est affaire de magie, de paillettes et de licornes. Sauf qu'en matière d'emplois, la « fée confiance » n'a, jusqu'ici, pas donné autre chose qu'un joli pin's épinglé puis arraché du revers de la veste d'un représentant patronal.

Le chômage français avoisine, entre juillet et septembre 2017, son niveau d'il y a cinq ans (lire à ce sujet l'analyse de Romaric Godin). Et si la croissance repart bien, le nombre de demandeurs d'emploi reste vertigineux. Et pourtant, cela fait vingt ans que le code du travail est continuellement assoupli. À tel point que son élasticité n'est désormais pas trop éloignée de celle d'un chewing-gum bien mâché.

Macron peut bien se présenter comme un parangon de l'absolue modernité, il applique des recettes fort anciennes. Si les lois Auroux ont offert aux salariés les prémices du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), elles ont également permis d'ouvrir la négociation collective au niveau de l'entreprise, et ce dès 1982. D'autres lois, Séguin, Aubry, Fillon ou encore Rebsamen, se sont ensuite attachées à favoriser cet échelon pour établir les règles encadrant la relation entre salariés et employeurs.

La véritable rupture date cependant de la loi El Khomri. Là où ses prédécesseurs œuvraient en catimini, le texte adopté en 2016 revendique haut et fort l'inversion de la hiérarchie des normes, quitte à accepter que syndicats et employeurs définissent des règles moins favorables aux salariés que celles actées par la loi ou la branche.

Le code du travail doit désormais, à parts égales, « protéger les salariés » et « sécuriser les entreprises », prenant appui sur un équilibre des forces entre les uns et les autres, en dépit du lien de subordination. N'en déplaise au disciple autoproclamé de Schumpeter, les ordonnances ne relèvent donc pas d'un big bang créateur. Elles ne sont que la version XXL d'un vieux projet, qui est d'ailleurs déjà probablement périmé, au regard des enjeux pour le travail de demain.

C'est ce que rappelle le professeur de droit Antoine Lyon-Caen, un temps séduit par les prémices de la loi El Khomri, dans son commentaire des ordonnances Macron. Selon lui, elles ne peuvent que favoriser l'emploi précaire : « Depuis 2003, avec le rapport des économistes Olivier Blanchard et Jean Tirole, nous assistons à la montée d'une doctrine sur le droit du travail. Son cœur, c'est la notion de mobilité. Nous devrions tous bouger, passer d'une position à une autre, et la réglementation actuelle nuirait à cette mobilité. Il faudrait donc lutter contre ses travers. » « Admettons même que l'emploi de demain change du tout au tout, ce qui est ici proposé pour y faire face est, en réalité, d'une grande banalité. On retrouve des revendications que le CNPF puis le Medef formulent sans relâche depuis vingt ans », assène-t-il.

Des députés myopes sur le monde du travail

Car si la société civile est entrée au Parlement, et avec elle le cœur battant du nouveau monde, qu'a-t-elle répondu à ces travailleurs des plateformes, en manque de protection sociale, de plus en plus nombreux ? Que dit-elle des enjeux de la robotisation, ou encore de la conciliation de la vie personnelle et professionnelle ? Où sont les contrôles pour faire appliquer une bonne fois pour toutes l'égalité entre les femmes et les hommes ? En déposant, en dernière lecture, des amendements se comptant sur les doigts de la main, les députés En Marche! ont montré leur myopie sur le monde du travail. Creusant un peu plus les écarts entre salariés et employeurs, entre petit et grand patronat, mais sans chercher à amoindrir l'aigreur qui grandit entre les perdants et les gagnants du code du travail, nouvelle version.

« En principe, le droit est à la vie civile ce que nos maisons sont à notre vie matérielle : un cadre ferme et stable, avec ses murs, son toit, ses portes et fenêtres, ses pièces aux fonctions différenciées, rappelle le professeur Alain Supiot, considéré comme l'un des plus grands penseurs du droit du travail, dans Le Monde diplomatique. Mais l'indexer en temps réel sur des calculs d'utilité revient à lui ôter toute stabilité, comme une maison maudite dont les murs seraient mous, les moquettes colleraient aux pieds, les plafonds s'affaîsseraient, les fenêtres et les portes changeraient chaque jour de place. Celui qui se trouverait piégé dans un tel édifice serait naturellement tenté de l'abattre, à la grande satisfaction du mauvais génie qui lui aurait jeté pareil sort. » Les mauvais génies du code du travail ont réussi, il est aujourd'hui à l'os.

Là où d'autres gouvernements, confrontés à un mouvement social puissant, avaient tenté de ménager la chèvre et le chou, l'équipe Macron a pu foncer droit devant, humiliant au passage les organisations syndicales qui avaient accordé de la valeur au dialogue tant vanté par l'exécutif. Le gouvernement n'a pas négocié avec les syndicats, il a manœuvré avec adresse entre des organisations à couteaux tirés, souvent toutes prêtes à avaliser le « moins pire », pour éviter l'enfer social habilement agité par le gouvernement au cours des concertations.

Catalogue des renoncements

Le catalogue des renoncements aurait pourtant dû alerter ceux qui se disent au service des salariés. Il est désormais possible pour une entreprise de négocier en interne une baisse ou une disparition de toutes les primes (sauf celles concernant les travaux dangereux) ou de tous les avantages liés au travail, comme les congés spéciaux. Et ce, même si ces avantages sont prévus par la

convention collective du secteur. Le contrat de travail, présumé inattaquable, en sort curieusement ébranlé, tout comme la branche professionnelle, jusque-là chargée de garantir des conditions de travail équivalentes dans un même secteur professionnel, y compris dans les toutes petites entreprises où la confrontation directe entre le patron et sa poignée de salariés est souvent impossible. La fragilisation touche aussi l'égalité entre les citoyens, assurée par l'ordre public conventionnel, apparemment devenu un très vilain mot en matière de droit du travail.

Les syndicats, placés de fait en position de négociateurs permanents, perdent à la fois des instances représentatives des salariés – fini, le CHSCT ou les élus de proximité – et du pouvoir, l'employeur pouvant désormais leur passer par-dessus la tête en discutant avec des élus non mandatés, ou directement avec les salariés, par référendum. Tout cela alors même que jusqu'à l'ultime ratification, les porteurs du texte ont martelé leur souci du « dialogue social » et leur volonté d'offrir « du grain à moudre » aux négociateurs au sein des entreprises. « La négociation collective n'est pas un dialogue, alertait pourtant sur Mediapart l'avocate en droit du travail Marie-Laure Dufresne-Castets. On dialogue avec ses égaux, avec ceux qui ont les mêmes forces que vous. Et l'intérêt collectif n'est pas la somme des intérêts individuels, mais l'intérêt pour la collectivité des salariés. »

Avec les ordonnances, le mantra de la flexibilité s'applique, coûte que coûte, comme le dit le respecté, et plutôt modéré, professeur de droit Pascal Lokiec. Jusqu'ici en France, seule une dizaine d'accords de compétitivité, qui permettent de baisser la rémunération, d'augmenter ou de baisser le temps de travail en cas de difficultés économiques, ont été signés ? C'est que le cadre est trop étroit, assure la ministre du travail, ancienne DRH de Danone. Un tel accord peut désormais être négocié simplement pour « répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise ».

Le périmètre s'élargit aussi pour licencier, puisque les difficultés économiques d'une entreprise s'apprécieront aujourd'hui à l'échelle française, même dans un groupe qui se porte (très) bien à l'international. Enfin, sorties du chapeau en dernière ligne droite, les fameuses « ruptures conventionnelles collectives », sorte de plan de départs volontaires nouvelle génération, avec obligations de reclassement et de congé formation allégées. En leur temps, des dispositions similaires comme les plans de préretraite ont certes permis d'éviter de catastrophiques plans sociaux, mais elles ont aussi singulièrement alourdi les caisses de l'assurance chômage, faisant peser sur les Assedic les fins de carrière des salariés dont on ne voulait plus (lire ici une analyse des mesures les plus marquantes contenues dans les ordonnances).

Vers une complexification du droit

« Nous ne facilitons pas le licenciement, nous le sécurisons, pour tout le monde », plaide candidement le premier ministre Édouard Philippe, invité sur le plateau de Mediapart le 22 novembre. Certes, en complément des ordonnances, le gouvernement a octroyé une hausse d'un quart du montant des indemnités légales de licenciement (pour les salariés ayant au maximum dix ans d'ancienneté, contrairement à une promesse initiale), dues à tous les salariés licenciés. Mais la consolation semblera bien minime pour celui qui perdra son emploi, surtout s'il est licencié de façon illégale.

Car en matière d'affaiblissement des prud'hommes, aucun gouvernement n'était allé aussi loin. Celui-ci, fidèle aux tentatives de l'ex-ministre de l'économie Macron, a plafonné les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, et réduit à un an le délai de recours face à un tribunal. Et si vraiment vous avez encore des doutes sur votre avenir, le gouvernement a eu la gentillesse d'installer un petit simulateur à indemnités prud'homales sur servicepublic.fr. Vous serez ainsi vraiment 100 % « sécurisé », une fois mis dehors abusivement. De telles mesures pourraient bien sonner le glas de l'institution prud'homale elle-même. Mediapart révélait en juillet dernier que depuis 2016 et l'instauration d'un barème « facultatif », le nombre de saisines a déjà fondu comme neige au soleil.

Désormais, chaque branche professionnelle pourra déterminer la durée d'un CDD, le nombre de fois où il pourra être renouvelé pour chaque salarié, dans la limite de cinq ans. Les branches pourront également autoriser les entreprises qu'elles représentent à signer des « CDI de chantier », sorte de contrats à durée indéterminée, mais signés pour la durée d'un chantier ou d'un projet. Le contrat prend fin à l'issue de celui-ci, mais peut être prolongé si cela s'avère nécessaire. Bien plus souple qu'un poussiéreux CDI, et présentant l'immense avantage de ne pas nécessiter le versement d'une « prime de précarité » (qui représente la somme non négligeable de 10 % du salaire mensuel), obligatoire à la fin d'un CDD. Tout ceci n'a rien d'anecdotique. Certes, la très grande majorité des salariés français disposent encore d'un CDI. Mais si l'on regarde les flux sur le marché du travail, les embauches se font désormais presque toujours en CDD. L'emploi flexible et pluriel fait désormais pleinement partie du système et en trente ans, dans le privé, « la mobilité professionnelle augmente de 25 % et la rotation des contrats de plus de 350 % », notait en 2012 une étude de l'Insee.

Autre victime collatérale des ordonnances Macron : la santé au travail. Le CHSCT se meurt et le compte pénibilité disparaît avant même d'avoir été réellement expérimenté. Le premier a toujours foncièrement déplu aux employeurs, le deuxième est un casse-tête administratif vilipendé quasi unanimement. Mais liquider les messagers n'a jamais fait disparaître le message : le travail abîme ou tue, et certains emplois beaucoup plus tôt que les autres. Seule consolation, une énième mission sur la santé au travail va être mise sur pied et rendra ses conclusions en mars prochain.

Et qu'on ne s'y trompe pas. Loin de la volonté affichée de simplification ou de meilleure lisibilité du code du travail, la réforme devrait aboutir à une grande complexification des conditions légales sous lesquelles on pourra employer un salarié en France. Pour une large part, le droit va maintenant se décliner entreprise par entreprise, ou branche par branche. Laissant au passage les PME à la merci de leur donneur d'ordre. Or ceux qui possèdent encore un droit de regard sur la légalité des nouvelles règles, agents du ministère du travail et inspecteurs du travail, sont de moins en moins nombreux et pour partie en bataille rangée contre une administration qui ne les épargne pas.

Mais patience. Patience. Les contreparties à ce sévère serrage de boulon ne vont pas tarder, assure le gouvernement. Sous la forme d'un gros chèque pour la formation professionnelle et d'une transformation de l'assurance chômage en un filet aux mailles fines, capable de rattraper tout citoyen en mal d'emploi, qu'il soit salarié, indépendant ou démissionnaire. Plusieurs organisations syndicales, la CFDT et FO en tête, ont même

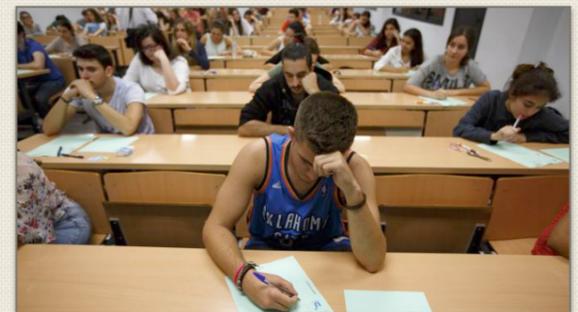
accepté de faire patienter leurs troupes mécontentes, en prévision de ces deux chantiers en préparation, sur lesquels le gouvernement s'activera à plein dès l'obstacle des ordonnances sauté avec élégance.

Pourtant, le financement des réformes à venir est plus qu'incertain, rendant presque utopique un quelconque gain à venir pour l'ensemble des salariés. Tout aussi erronée, la croyance selon laquelle le gouvernement Macron s'emploierait à construire l'entreprise comme un nouvel espace démocratique, avec une participation accrue des salariés aux bénéfices et aux décisions stratégiques. Cette réforme est elle aussi repoussée à la fin du quinquennat, et sans que personne ne puisse en dégager les contours. Les ordonnances ont donc fini de casser les fondations historiques du droit du travail en France. Mais le gouvernement n'a confié à personne les clés du vaste chantier de reconstruction qu'il faudrait lancer d'urgence.

mediapart.fr

VII) Cette étrange complaisance des mondes universitaire et de la culture pour les radicalités (enfin quand elles viennent de la gauche)

Mercredi 22 novembre, lors de l'émission 24h David Pujadas, une universitaire, Maboula Soumahoro, a défendu en direct la légitimité d'une liste raciste et antisémite.



Roland Hureaux a été universitaire, diplomate, membre de plusieurs cabinets ministériels (dont celui de Philippe Séguin), élu local, et plus récemment à la Cour des comptes.

Il est l'auteur de *La grande démolition : La France cassée par les réformes* ainsi que de *L'actualité du Gaullisme, Les hauteurs béantes de l'Europe, Les nouveaux féodaux, Gnose et gnostiques des origines* à nos jours.

Mercredi 22 novembre, lors de l'émission 24h David Pujadas, une universitaire, Maboula Soumahoro, a défendu en direct la légitimité d'une liste raciste et antisémite. Aucune réaction du rectorat ou d'une

quelconque autorité n'a été notée. Alors qu'il est fréquent d'assister à une chasse à l'homme de droite, surtout en sciences humaines à l'université tout comme dans certaines maisons d'édition prestigieuses, ne peut-on pas en conclure que tout propos est tolérable pour ce milieu pourvu qu'il soit de gauche ?



Pierre Sautarel @FrDesouche
Le racisme décomplexé, c'est ça :

Roland Hureaux : Ce n'est pas seulement parce que Mme Soumahoro est de gauche qu'elle a pu se permettre de tenir des propos aussi monstrueux que de suggérer que les habitants de Sarcelles, à majorité noire, devaient en chasser une municipalité selon elle à majorité juive, c'est d'abord parce qu'elle est femme et noire. Mais le fait de parler depuis la gauche n'est neutre : alors que le positionnement de cette personne est en gros analogue à celui de Dieudonné, il suscite moins de critiques ; il est vrai qu'elle n'a pas le talent de ce dernier et apparaît donc moins dangereuse.

Ceci dit, je serais choqué qu'une autorité académique s'avise de contrôler ce que peut faire et dire un professeur en dehors de l'Université et même dedans. Que cela se fasse pour des professeurs de droite ou pour ceux qui, sans être de droite, soutiennent des thèses qui déplaisent à la gauche, c'est déjà choquant. Je pense par exemple aux procès en sorcellerie auxquels a été confronté de la part de ses collègues un Sylvain Gouguenheim quand il s'est avisé de dire que les Européens n'avaient pas eu besoin de passer par les Arabes pour avoir accès à Aristote. Mais ce le serait autant si on devait agir de même à l'égard d'une thèse venue de la gauche. La liberté universitaire ne se divise pas.

Il est tout aussi choquant que la chasse aux hommes de droite se passe dans de grandes maisons d'édition dans la mesure où il y a quelques années, l'édition était encore un milieu qui échappait aux contraintes du politiquement correct, ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui. Encore un recul des libertés.

Ne faut-il pas y voir une faille du modèle universitaire qui est fondé principalement sur un modèle de préemption, l'élève le plus "fidèle" prenant la place de son maître, en dehors de tout jugement sur la qualité du travail ou sur la diversité des opinions dispensées ?

L'Université n'est pas le seul secteur où l'accès aux grands postes se fait par parrainage. Aux premiers échelons des carrières, le système des concours évite en partie les discriminations idéologiques. Mais au niveau le plus élevé, ce sont les parrainages qui font la plupart du temps les carrières, et cela a en effet accru l'uniformité idéologique.

Cependant n'oubliez pas que la situation soit meilleure à l'étranger. Aux Etats-Unis, si vous êtes républicain et catholique et donc supposé pro-life, vous n'avez pratiquement plus accès à une chaire universitaire. Le système des concours, assorti du statut de la fonction publique, pourtant très critiqué, assure en France un minimum de protection vis-à-vis des professeurs de droite dans un milieu de gauche - je ne parle pas du cas inverse car il n'existe pratiquement plus.

D'ailleurs Mme Soumahoro a reçu une partie de sa formation dans une université américaine et la manière dont elle raisonne et assez typique de ce qui se passe aux Etats-Unis.

Quant à imaginer un lieu de débat ouvert à toutes les opinions, hélas, il ne faut pas rêver : l'idéologie a envahi le débat public et elle rend toujours intolérant. C'est un des drames de notre époque.

Dans un domaine que je connais bien, comme l'histoire, je regrette aussi que les chaires ne soient pas réservées, comme autrefois, à ceux qui ont fait une thèse d'Etat, ce qui assurait une certaine promotion des meilleurs hors de tout critère politique, en même temps qu'une stimulation de la recherche.

Ne faut-il pas y voir aussi la raison d'un discrédit permanent jeté sur ces institutions culturelles, systématiquement opposées à toute forme de débat intellectuel et donc tournant souvent à vide ?

L'idéologie dont je vous parlais corrompt tout, y compris les institutions les plus respectables. Et entraîne naturellement, leur discrédit : la presse n'est pas exempte de ce phénomène.

Qu'est-ce que l'idéologie ? C'est la promotion d'idées fausses, généralement fausses parce que trop simplistes, et supposées faire faire de progrès à l'humanité (exemple : « l'histoire du monde est l'histoire de la lutte des classes » « il faut supprimer la propriété privée ou les frontières). Ceux qui s'accrochent à telle ou telle idéologie savent, selon moi, qu'au fond ils ont tort mais comme les enfants qui mentent, ils n'en deviennent que plus véhéments, plus intolérants à ceux qui les contestent. Et c'est un cercle vicieux : plus ces idées démontrent leur fausseté : l'économie soviétique hier, l'Europe supranationale ou la pédagogie pseudo-scientifique aujourd'hui, plus ceux qui s'y accrochent deviennent intolérants et bloquent le débat - et plus ils proposent comme solution, d'aller encore plus loin. Je vous mets au défi par exemple de trouver un partisan de l'euro ou de la théorie du genre qui puisse s'expliquer calmement avec un contradicteur, en échangeant des arguments raisonnés. Alors que quelqu'un qui soutient une thèse sans caractère idéologique ce qui veut dire ni simpliste, ni systématique, ni censée apporter un progrès décisif à l'humanité, pourra discuter librement et dans un climat de tolérance. C'est hélas de plus en plus rare.

**A Suivre...
La Presse en Revue**